



Testament a traduire. Est on obligé ?

Par **robinzep**, le **26/02/2017** à **12:02**

Bonjour, rnJ'ai herité de mon père un petit compte a la banque postale de quelques 2000€ et j'ai envoyé le testament en espagnol -mon père (français) habitait en Espagne les dernières années- je suis fils unique et son (seul)heritier universel. - J'habite aussi en Espagne actuellement. rnOn me le demande traduit mais le coût pour 33 pages et ça peut revenir a 1400€ minimum. rnY a t'il quelque façon d'eviter ça pour un heritage si petit ? La banque postale na pas une personne que leur puisse traduire ou le faire a son charge? Merci .

Par **amajuris**, le **26/02/2017** à **14:02**

bonjour, rnil vous appartient de présenter une traduction en français certifié conforme du testament rédigé en espagnol par votre père. rnce n'est pas le rôle de la banque postale. rnsi le testament fait 33 pages, ce doit être un testament assez complexe. rnsalutations

Par **morobar**, le **26/02/2017** à **16:39**

En outre le traducteur doit être agréé auprès de la cour d'appel du ressort de l'établissement bancaire en question.